



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

**CÉAS-point-com**

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioillier.  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 24 novembre 2017

N° 748



## Droit du travail

### Salarié licencié, mais bénévole : précautions à prendre !

L'article L. 5425-8 du code du travail dispose que si tout demandeur d'emploi peut exercer une activité bénévole, cette activité ne peut s'accomplir chez un précédent employeur ni se substituer à un emploi salarié ; en outre, elle doit rester compatible avec l'obligation de recherche d'emploi.

Le 31 mai 2010, l'association Zébulon et compagnons a licencié pour insuffisance professionnelle un chargé de développement artistique. Celui-ci a bénéficié de l'aide au retour à l'emploi d'octobre 2010 à octobre 2012. À la suite d'un contrôle, Pôle emploi lui a demandé de rembourser des sommes perçues à ce titre.

Le 25 juin 2015, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a débouté Pôle emploi de ses demandes à l'égard du salarié licencié, devenu bénévole, mais la Cour de cassation, dans un arrêt du 23 mai 2017, a désavoué la cour d'appel pour avoir violé le code du travail.



## Santé publique

### Fonction publique de l'État : pour ou contre le jour de carence pour arrêt maladie ?

En 2012 et 2013, visant ainsi une certaine équité entre secteur privé et secteur public, la loi a introduit un jour de carence en cas d'arrêt maladie dans la fonction publique de l'État. Concrètement, le premier jour d'arrêt maladie n'était plus rémunéré. Dans le privé, trois jours de carence sont appliqués, mais les entreprises peuvent les compenser partiellement ou complètement.

Le jour de carence a été supprimé dès janvier 2014 : il n'aurait pas eu les effets escomptés et n'aurait pas permis de réduire significativement l'absentéisme dans la fonction publique de l'État. Alexandre Cazenave-Lacrouz et Alexandre Godzinski (Insee) ont utilisé l'enquête Emploi pour analyser l'effet du dispositif sur les absences pour raison de santé dans la fonction publique de l'État <sup>(1)</sup>.

La prévalence des absences pour raison de santé est plus élevée dans le secteur privé que dans la fonction publique de l'État. Cela s'explique par les caractéristiques des travailleurs et celles de leur poste. En outre, le jour de carence n'a pas modifié la part d'agents absents pour raisons de santé. Par contre, au sein de la fonction publique de l'État, l'application du jour de carence a modifié la répartition des absences par durée : il y a eu moins d'absences de deux jours et plus d'absences d'une semaine à trois mois.

Pour les auteurs, concernant le premier constat, le jour de carence a pu avoir un effet dissuasif : *« Il agirait surtout en cas d'affection bénigne, correspondant aux absences les plus courtes »*. La part des absences d'une journée ne change pas. Les auteurs suggèrent que les agents ont pu préférer substituer un autre type d'absence (ex. jour de RTT) à un arrêt maladie.

En revanche, les absences pour raison de santé d'une semaine à trois mois ont augmenté avec le jour de carence. Et elles ont diminué après sa suppression. Les auteurs supposent que trois mécanismes, ni exclusifs ni exhaustifs, ont pu intervenir : *« Tout d'abord, le jour de carence engendre un coût fixe pour le salarié à chaque prise d'arrêt maladie. Un agent n'a donc pas intérêt*

(1) – « Le jour de carence dans la fonction publique de l'État : moins d'absences courtes, plus d'absences longues », *Insee Analyses* n° 36 de novembre 2017 (4 pages).

à hâter son retour au travail avant d'avoir la certitude d'être guéri. (...) Ensuite, du fait de ce coût fixe, certains agents connaissant un problème de santé pourraient hésiter à s'arrêter de travailler pour se soigner. Leur état de santé se dégraderait et conduirait in fine à des arrêts plus longs. Enfin, la mise en place d'un jour de carence pourrait générer chez des agents prenant un arrêt maladie le sentiment d'être injustement mis à contribution, les conduisant, par réaction, à prolonger un peu cet arrêt ».

Par ailleurs, les auteurs observent que les effets estimés du jour de carence varient selon plusieurs des caractéristiques

individuelles des salariés. Ainsi, les absences courtes baissent davantage chez les femmes, les jeunes et les employés travaillant peu de jours par semaine.

Malgré un bilan mitigé de l'application du jour de carence, le Gouvernement a prévu de le rétablir dès 2018 et dans les trois fonctions publiques (État, collectivités locales, hôpitaux). C'était un engagement de campagne d'Emmanuel Macron. Le Gouvernement souhaite ainsi « lutter contre le micro-absentéisme qui désorganise les services » et qui « alourdit la charge de travail des collègues en poste ».



## À vos agendas



### Le vendredi 24 novembre, à Laval Rencontres départementales de l'« ESS »

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire, le **vendredi 24 novembre**, de 10 h à 17 h, au quartier Ferrié (bâtiment 13), rue de la Gaucherie, à Laval, un collectif (dont le CÉAS de la Mayenne fait partie) organise des Rencontres départementales de l'ESS avec comme thème : « L'emploi dans l'ESS en Mayenne, enjeu pour vous et le territoire ! »

Ces rencontres s'adressent plus particulièrement aux lycéens, aux jeunes demandeurs d'emploi, mais elles concer-

nent aussi le grand public « afin de découvrir l'emploi dans l'ESS en Mayenne, les filières et les métiers spécifiques ».

Des professionnels seront présents pour « témoigner auprès des jeunes sur les métiers qu'ils exercent, le parcours suivi, et surtout mettre en avant les spécificités de travail dans une structure de l'ESS ».

Entrée libre.



### Le mardi 28 novembre, à Andouillé Comment mettre en place une gestion différenciée ?

Le **mardi 28 novembre**, à 17 h, à la salle Bretagne, à Andouillé, le Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable, Synergies, organise, en partenariat avec la commune d'Andouillé et le Conseil départemental de la Mayenne, un atelier sur le thème : « Comment mettre en place une gestion différenciée ? »

Au travers de témoignages d'élus, l'atelier tentera de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi et comment mettre en place une gestion différenciée ?
- Quelle méthode, quels outils utilisés ?
- Quels sont les retours d'expériences ?

- Comment concilier gestion différenciée et aménagement de bourg ? Comment communiquer ?

Les intervenants :

- Emmanuelle Caillard, consultante de l'atelier des Aménités.
- Philippe Conilleau et Luc Dalibard, adjoints à Andouillé.
- Gérard Hériveau, conseiller délégué à Loiron-Ruillé ; et Valentin Bonzamia, directeur des services techniques à Loiron-Ruillé.
- Agathe Lemoine, animatrice de Phyt'Eau Propre 53.

Renseignements et inscriptions [ici](#).

## La pensée

### hebdomadaire

« La France, c'est cela pour moi : des râleurs, agressifs et tendus, et des gentils, honnêtes, humains et bienveillants. C'est propre à beaucoup de peuples dans le monde, mais la France pousse ce contraste très loin. Et puis il y a ce côté versatile, parfois difficile à saisir. (...) Versatiles donc, mais aussi insatisfaits et exigeants, les Français sont sensibles à l'image qu'offre leur pays d'une certaine grandeur liée à ses traditions républicaines ou culturelles. »

Randa Takieddine, journaliste franco-libanaise,  
« Ces Français si insatisfaits et exigeants », *Le Monde* du 29 juillet 2017.

